

COMPTE RENDU DETAILLE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 2 JUILLET 2026
--

L'an deux mille vingt six le deux juillet, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 25 juin 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Bertrand SCHNEIDER, Gwénola TESTON, Louis LE PIVAIN, Arnaud BROSSET, Christelle FAVRE-LORRAINE, Antoine BRELIER-MURRY, **Adjoints au Maire**, Patrick OMHOVERE, Livier VENNIN, Valérie LE DASTUMER, Catherine QUILLET, Christine CARON, Paola PILICHIEWICZ, Tony CONSTANT, Benoît COLIN, Agnès PIRRAT, Muriel MOREAU, Gaëlle GAVENDA, Arnaud LANSELLE, Nicolas KOSMAN, Aélyls CATTÀ, Alice HUYNH, Johanna BORDEAU, Baptiste CHEVALLIER-RUFFIGNY, Gabriel KAUFFMANN, Maïté CARRIVE-BEDOUANI, Tangui LE SAUX, Amandine ROBERT, Lucas EHRENFELD, **Conseillers municipaux** formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Jean-Philippe OLIER a donné pouvoir à Olivier LEBRUN

Laure COTTIN a donné pouvoir à Arnaud BROSSET

Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir Catherine QUILLET

Claire KENNEL a donné pouvoir Maïté CARRIVE-BEDOUANI

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

DESIGNE comme secrétaire de séance : Amandine ROBERT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026 :

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 avril 2026.

1) ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Bertrand SCHNEIDER, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 28 voix POUR : Olivier LEBRUN, Bertrand SCHNEIDER, Gwénola TESTON, Jean-Philippe OLIER, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Arnaud BROSSET, Christelle FAVRE-LORRAINE, Antoine BRELIER-MURRY, Patrick OMHOVERE, Livier VENNIN, Valérie LE DASTUMER, Catherine QUILLET, Christine CARON, Paola PILICHIEWICZ, Tony CONSTANT, Benoît COLIN, Agnès PIRRAT, Muriel MOREAU, Gaëlle GAVENDA, Arnaud

LANSELLE, Nicolas KOSMAN, Aélyс CATTА, Alice HUYNH, Johanna BORDEAU, Baptiste CHEVALLIER-RUFFIGNY, Gabriel KAUFFMANN,

Par 5 ABSTENTIONS : Claire KENNEL, Maïté CARRIVE-BEDOUANI, Tangui LE SAUX, Amandine ROBERT, Lucas EHRENFELD

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal, tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération et applicable à compter du 6 juillet 2026.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2) COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DE LA SOCIETE OPALIA POUR L'EXERCICE 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CENTRE AQUATIQUE LES BERTISETTES

Monsieur Olivier LEBRUN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE du rapport d'activité du délégataire OPALIA pour l'année 2025 dans le cadre du contrat de délégation de service public pour la construction et la gestion du Centre Aquatique Les Bertisettes.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3) DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET AJUSTEMENT DES CREDITS DE PAIEMENT DE L'APCP N°2301 DEMOLITION-RECONSTRUCTION DE LA FORGE - EXERCICE 2026

M. VENNIN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

DECIDE d'augmenter l'autorisation de programme de l'AP/CP n°2301 comme suit :

Libellé et n°AP	Montant initial	Variation	Nouveau montant
Démolition et reconstruction La Forge (2301)	6 200 000 €	+ 300 000 €	6 500 000 €

DECIDE d'approuver la décision modificative n°1 du budget Ville de l'exercice 2026 pour réajuster les crédits de paiement de l'AP/CP n°2301 comme suit :

Section d'investissement

Imputation	Dépenses
AP 2301 - 21318	300 000,00 €
chapitre 21 - compte 21318	- 300 000,00 €
TOTAL	- €

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

4) BILAN DE L'ACTION FONCIERE DE LA COMMUNE DE VIROFLAY ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE DURANT L'ANNEE 2025

Monsieur Antoine BRELIER-MURRY, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE du bilan de l'action foncière menée par l'EPFIF durant l'année 2025.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

5) COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE - ANNEE 2025

Monsieur Louis LE PIVAIN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2025 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

DIT que ce rapport doit être transmis :

- au représentant de l'Etat du département,
- au président du Conseil départemental des Yvelines,
- au président du Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie,
- à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par ce rapport.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

6) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A UNE ASSOCIATION ACCOMPAGNANT SCOLAIREMENT DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Madame Gwénola TESTON, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A L'UNANIMITE des suffrages exprimés

APPROUVE le versement d'une subvention de 900 € au bénéfice de l'association Votre École Chez Vous pour l'accompagnement de la scolarisation à domicile de deux élèves résidant à Viroflay.

DIT que les crédits sont prévus au budget municipal 2026 Chapitre 65, compte 65748.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7) : OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LA VILLE DE VIROFLAY EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME, DE DOCUMENT D'URBANISME

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 28 voix POUR : Olivier LEBRUN, Bertrand SCHNEIDER, Gwénola TESTON, Jean-Philippe OLIER, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Arnaud BROSSET, Christelle FAVRE-LORRAINE, Antoine BRELIER-MURRY, Patrick OMHOVERE, Livier VENNIN, Valérie LE DASTUMER, Catherine QUILLET, Christine CARON, Paola PILICHIEWICZ, Tony CONSTANT, Benoît COLIN, Agnès PIRRAT, Muriel MOREAU, Gaëlle GAVENDA, Arnaud LANSELLE, Nicolas KOSMAN, Aélyls CATTÀ, Alice HUYNH, Johanna BORDEAU, Baptiste CHEVALLIER-RUFFIGNY, Gabriel KAUFFMANN,

Par 5 ABSTENTIONS : Claire KENNEL, Maïté CARRIVE-BEDOUANI, Tanguy LE SAUX, Amandine ROBERT, Lucas EHRENFELD

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence de la ville de Viroflay en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc .

PRECISE que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines qui entérinera le non transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération, si au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20% de la population de Versailles Grand Parc s'y opposent par délibération ;

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h00

Affiché le 6 juillet 2026